



Compte-rendu réunion MUTATIONS LOCALES du 16 juin 2025.

La direction a invité les représentants syndicaux à la présentation du mouvement de mutation local des A, B et C avant sa publication sur Ulysse 11.

Le mouvement des A.

Pour rappel sur le mouvement des A, des fiches de poste peuvent être publiées toute l'année.

4 inspecteurs déjà en poste sur le département ont fait une demande de mutation, 3 arrivées de l'extérieur au département soit un total de 7 demandes pour répondre aux fiches de poste proposées.

Sur les 7 stagiaires prévus initialement, ils ne sont finalement que 4 à arriver.

Après mouvement, il y aura une défaillance de -2A sur le département.

Le directeur a fait le choix d'associer les chefs de service à la sélection des cadres. Ce qui n'a pas été le cas dans tous les départements comme par exemple le 34.

La direction assure qu'il y aura un retour fait à chaque postulant après les entretiens.

Dans certaines directions il n'a été demandé qu'une seule lettre de motivation quelque soit le nombre de poste demandé. A suivre l'harmonisation de la procédure pour l'année prochaine.

Les mouvements des B et des C.

Il n'y a eu aucune dérogation à la règle de l'ancienneté et aucun poste gelé sur ce mouvement.

La direction a tenu à respecter le vœu des agents : résultat, ce sont les postes les moins attractifs qui restent vacants.

Respect également des règles de gestion dans l'ordre : priorité-critère-ancienneté.

Concernant le mouvement des C

10 demandes pour un total de 62 vœux.

Au niveau des stagiaires, il y a 15 arrivées pour un total de 187 vœux.

11 agents C ont obtenu leur 1er ou 2ème vœu

Après le mouvement, il y aura un déficit de -12 C sur le département: -7 au CDC, -3 au SIP Carca, -1 au SIP Limoux, -1 au SGC Limoux.

La direction générale a d'ores et déjà donné son accord pour le recrutement de 5 contractuels C tous affectés au CDC, avec une prise de poste si possible au 1er septembre.

Au final sur la DDFIP de l'Aude, il restera un déficit de -7C.

À savoir que 4 contractuels déjà en contrat avec la DDFIP de l'Aude vont être renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans.

Concernant le mouvement des B

34 demandes pour un total de 238 vœux et 27 agents mutés.

Une affectation d'office sur l'antenne de Quillan : il s'agit d'un agent entrant sur le département, et n'ayant fait qu'un seul vœu (une seule résidence et un seul service). Malgré une relance du service RH, cet agent n'a pas souhaité formuler d'autres vœux.

Après le mouvement, au 1er septembre 2025, la DDFIP de l'Aude est à équilibre au niveau des B

23 B obtiennent leur 1er ou 2ème vœu.

1B reste ALD sur le même poste occupé précédemment. Il avait demandé à rester sur ce poste mais ne l'a malheureusement pas obtenu.

Les agents en détachement qui ont fait une demande pour rester sur leur poste sans l'obtenir sont restées en détachement.

Un agent en détachement n'a pas demandé à rester sur son poste. La direction a donc mis fin à son détachement.

Pour rappel ont été pris en compte pour ce mouvement, les départs à la retraite connus avant le 28 février 2026 pour les B et le 31 décembre 2025 pour les C.

Dans une note publiée le 31 janvier 2025, la DG a continué sa casse des règles de gestion en supprimant unilatéralement et sans concertation les mouvements locaux des inspecteurs et introduit la notion au fil de l'eau. Pour quels motifs non assumés va-t-on refuser le poste ? : trop vieux ? trop jeune ? trop peu qualifié ? Trop handicapé ? Trop de risque que vous tombiez enceinte ? Trop de temps partiel ? Trop souvent absent ? ...La liste est longue... **Refusons ce nouveau recul et sa généralisation à toutes les catégories en signant la pétition intersyndicale.**